

9^e Journée bernoise de l'eau, 21 mars 2019 Micropolluants – Défis et solutions

Résumés

La qualité de l'eau dans le canton de Berne

Claudia Minkowski, responsable du Laboratoire de la protection des eaux et du sol, Office des eaux et des déchets

Des micropolluants tels que des résidus de médicaments, des composants issus de produits d'usage quotidien ou des produits phytosanitaires peuvent nuire aux organismes aquatiques, et ce même en faible concentration. Ils se déversent soit par apports ponctuels via les stations d'épuration communales soit par apports diffus dans les cours d'eau.

Les apports ponctuels touchent principalement les cours d'eau moyens à grands, les volumes de micropolluants augmentant avec la part d'eaux usées. Les apports diffus constituent une part moins importante, mais sont soumis à de fortes variations. Cela a pour conséquence que les petits cours d'eau situés dans des secteurs d'agriculture intensive présentent souvent des pics et courbes de concentration critiques. L'agriculture est une des principales sources d'apports diffus. Des micropolluants particulièrement mobiles et persistants sont détectés dans les eaux souterraines également. Les substances et concentrations mesurées sont selon l'état actuel des connaissances certes sans risque pour l'homme et la faune. Cependant, il s'agit de substances étrangères qui pour des raisons de protection préventive ne devraient parvenir ni dans les eaux souterraines ni dans l'eau potable. En raison de l'inertie des aquifères, ces charges polluantes indésirables persistent en partie au fil des ans malgré les mesures immédiates mises en œuvre.



De l'eau potable exempte de micropolluants

Andreas Hirt, membre de la direction de ESB, vice-président SSIGE

Les micropolluants ou composés traces sont des substances synthétiques dissoutes indésirables en très faibles concentrations. Entre 60 et 70 pour cent des captages d'eaux souterraines situés dans des secteurs agricoles affichent des concentrations intolérablement élevées de produits phytosanitaires, de substances résultant de leur dégradation et de nitrate. Les effets de ces mélanges de substances sont très mal connus. Aucun des objectifs environnementaux de la politique agricole 2014-2017 n'a été atteint. Conséquences pour les services des eaux, par exemple à Bienne/Nidau : des sources et des captages d'eaux souterraines sont inutilisables et un traitement coûteux.

Ces dommages écologiques et leurs répercussions sont payés par les citoyens et citoyennes à travers le prix de l'eau, des assainissements écologiques, des travaux des autorités et des subventions à l'agriculture. Des solutions comme le traitement de l'eau n'arrivent qu'en deuxième position, car elles ne permettent pas de diminuer l'impact sur l'environnement.

Le SSIGE recommande des mesures pragmatiques telles l'interdiction des produits phytosanitaires dans les zones de protection de captage d'eau, la limitation de la quantité de substances étrangères dans l'aire d'alimentation ainsi que la protection planifiée des eaux de surface et des eaux souterraines. D'un point de vue économique, ces mesures sont plus avantageuses sur le long terme.

Elimination des composés traces organiques avec le procédé d'Ulm

Bruno Bangerter, directeur de la STEP du lac de Thoune

Le danger des composés traces organiques dans les eaux est reconnu et la base légale pour les mesures de traitement des eaux usées créée. La STEP du lac de Thoune a décidé, en s'appuyant sur la solide expérience du Bade-Wurtemberg, d'équiper la STEP d'une installation supplémentaire utilisant le procédé d'Ulm. Du charbon actif très fin est mélangé au flux des eaux usées, puis, après avoir été chargé en polluants, est séparé, intégré aux boues d'épuration et incinéré avec celles-ci. Plus de 80 pour cent des composés traces organiques peuvent ainsi être éliminés des eaux usées. Des recherches menées en Bade-Wurtemberg attestent que la biocénose d'un lac ou cours d'eau se porte nettement mieux après la mise en service d'une telle installation. Les inconvénients : des coûts supplémentaires d'environ 10 francs par habitant.

La consommation d'énergie et les émissions de CO₂ supplémentaires pour les habitants concernés est de un à deux pour mille. Cette hausse de l'empreinte carbone peut être facilement et largement compensée, par exemple en consommant davantage de produits bios, ce qui augmente la demande en denrées sans pesticides et réduit l'apport de pesticides dans le sol et l'eau. Cette transformation permet à la STEP du lac de Thoune de poursuivre l'objectif qui consiste à redistribuer l'eau naturelle de notre région alpine sous une forme aussi pure que possible.

Initiative populaire « Pour une eau potable propre »

Franziska Herren, auteur de l'initiative, association « Une eau propre pour tous »

Une grande partie de notre eau potable provient de l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol exploité par l'agriculture. Le sol est le meilleur filtre à eau potable et constitue un important réservoir d'eau. Ainsi, l'agriculture ne produit pas seulement de la nourriture pour nous, mais également de l'eau potable.

Les types d'excipients utilisés pour la production de nourriture ont une grande influence sur la qualité des eaux et de notre eau potable ainsi que sur la biodiversité, le climat et l'air. Et naturellement sur notre santé et notre sécurité alimentaire.

Pour l'alimentation en eau potable suisse, la situation est préoccupante. L'alimentation en eau potable respectueuse de la nature, qui constitue aujourd'hui la norme et nous permet de produire 70 pour cent de l'eau potable sans traitement complexe, est remise en cause par

- l'utilisation excessive de pesticides,
- les émissions trop importantes d'azote ammoniacal dues aux élevages en raison des importations record de fourrage et
- l'administration d'antibiotiques à titre prophylactique dans les élevages trop intensifs

dans l'agriculture industrielle.

Notre initiative vise à ce que les milliards de francs de subventions annuelles soient investis uniquement dans une agriculture durable qui ne nuit pas à l'eau potable.

Produits phytosanitaires dans l'agriculture et la filière agro-alimentaire : ça bouge !

Hans Jörg Rügsegger, président de l'Union des paysans bernois, député au Grand Conseil

Depuis l'instauration du label PER (Prestations écologiques requises) voici près de 25 ans, l'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse a fortement évolué et s'est nettement réduite. La prise de conscience des agriculteurs et agricultrices face aux risques liés à l'utilisation de ces produits s'est accrue et, selon la méthode de production intégrée (PI), l'utilisation de produits phytosanitaires est aujourd'hui le dernier recours. Elle n'est pas une fin en soi mais sert à garantir la production et la qualité des produits. Cela vaut pour tous les modes de production, qu'il s'agisse des labels PER, Bio ou IP-Suisse.

Le secteur agricole a reconnu qu'il y avait encore des possibilités d'amélioration et qu'elles étaient activement amorcées. Des progrès sont réalisés en matière de désherbage mécanique et des mesures de réduction des apports ponctuels sont mises en œuvre. Dans le cadre du projet bernois de protection des plantes, les agriculteurs et agricultrices participent activement à la recherche de solutions pour l'utilisation future de produits phytosanitaires. L'équation entre production nationale, qualité des produits et impact minimal sur l'environnement ne peut être résolue par de nouvelles lois, mais par une coopération active entre les acteurs, le dialogue et des investissements dans la recherche et la sélection de variétés.

Le projet bernois de protection des plantes : une autre approche

Christian Hofer, chef de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne

Le projet bernois de protection des plantes doit encourager le secteur agricole à utiliser les produits phytosanitaires de manière efficace et respectueuse de l'environnement. L'objectif de ce projet d'une durée de six ans (2017-2022) est d'optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture afin de réduire les risques environnementaux, en particulier pour les eaux, sans affecter le volume de production de manière significative. En cette deuxième année, près de 3200 exploitations agricoles y participent, autrement dit la majorité des exploitations bernoises de grandes cultures. Au total, ces exploitations mettent en œuvre des mesures pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur plus de 21 700 hectares.

L'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne et l'Union des paysans bernois se partagent la responsabilité du projet. L'Office fédéral de l'agriculture prend à sa charge 80 pour cent des coûts totaux du projet, qui s'élèvent à 62,7 millions de francs. Le canton de Berne y contribuera à hauteur de 10,6 millions de francs sur six ans, soit environ 17 pour cent du montant total.